FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public social ou médico-social –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

EHPAD public autonome sis à L'Escarène 06440

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

Néant

Cotation de la part fonctions de la PFR :

(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

Chef d'établissement hors classe : 2,8
Chef d'établissement classe normale : 3

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

20km au nord de Nice sur la route du col du Turini vers le parc national du Mercantour desservi par la ligne ferroviaire Nice - Borgo San Dalmazzo - Turin

Type de population accueillie :

Personnes âgées dépendantes – Personnes âgées à domicile

Services autorisés et nombre de lits/places

EHPAD (70 lits) ; Unité Protégée (18 lits), Hébergement Temporaire (3 lits dont un en Hébergement Temporaire d'Urgence) ; Accueil de jour (10 places) ; Portage de repas à domicile (35 places) ; SSIAD renforcé (49 places) ; Équipe Spécialisée Alzheimer (15 places) ; Plate-forme de répit (10 places) ; relayage à domicile (5 places) ; Centre de Ressources Territoriales (minimum 30 places)

Statut de l'établissement :

☑ **Autonome** ☐ **Non autonome. Collectivité de rattachement :**

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

BRIBRI Zine

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :

Dr Pierre DONADEY, maire de L'Escarène.

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

- *Directeur (responsabilité générale)
- *Attaché d'administration (responsabilités de direction par délégation – responsable des services techniques)
- *Cadre IDE services à domicile (Responsable du management et de la coordination de tous les services à domicile)
- Médecin coordonnateur EHPAD

- Médecin coordonnateur Services à domicile (CRT - SSIAD – ESA – ADJ...)
- IDEC EHPAD (responsable des services de soins et du management des référents de soins)
- Diététicienne (responsable des services de restauration EHPAD et d'entretien des lieux de vie)
- Chef cuisinier (responsable de la cuisine centrale et des services de repas extérieurs)
- Psychologue (responsable des projets d'accompagnement et management du service d'animation)

** Assurent la permanence de direction (gardes administratives)*

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)

L'EHPAD public autonome « Résidence l'Olivier » est engagé depuis plusieurs années dans une dynamique positive qui s'inscrit dans l'ensemble des enjeux stratégiques du secteur :

-**politique d'attractivité et de fidélisation du personnel** ;

-**transformation de l'offre** : un PASA de nuit et un Centre de Ressources Territorial complètent depuis 2022 et 2023 les dispositifs existants (PASA, Accueil de jour) ;

-**prise en charge privilégiant les thérapies non médicamenteuses** ;

L'EHPAD dispose d'une filière complète de prise en charge des personnes âgées dépendantes, à domicile et en institution. Très bien ancré sur le territoire, en collaboration avec l'ensemble des acteurs, l'EHPAD est porteur d'un CRT développé depuis 2023.

-**un SSIAD également SSIAD renforcé**

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

Alexandra LIVERT, responsable du service personnes âgées (DD06-ARS)
alexandra.livert@ars.sante.fr

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

Romain ALEXANDRE, directeur départemental de la délégation des Alpes-Maritimes,
romain.alexandre2@ars.sante.fr

- **Outils de la loi du 2/01/2002 mis en œuvre : oui**

- **Evaluation externe réalisée ou en cours :** Evaluation selon le référentiel HAS prévu pour 2024

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

(Projets de coopération, projets architecturaux, conduite du dialogue social…)

Expérience professionnelle solide et réussie dans le secteur médicosocial ou sanitaire.
Conduite du dialogue social.

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

RAS

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Aptitudes :
- à l'animation d'instances (CA, CVS, CTE,…)
- au management d'équipes multidisciplinaires
- au pilotage de projets (projet d'établissement, CPOM,…)
- à la conduite du changement
- à la conduite du dialogue social

Qualités relationnelles :
- sens du contact, écoute, discrétion
- qualité de négociation et de diplomatie (partenariats, autorités de tutelle, élus,…)
- intérêt et empathie pour la personne âgée et ses pathologies
- sens éthique
- capacité à travailler en équipe et à motiver
- capacité à déléguer
- disponibilité
- réactivité
- rigueur (dans l'application des règlementations budgétaires, comptables et de sécurité, des procédures de qualité,…)

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière…) **:**

Continuer à développer le centre de ressources territorial et faciliter la collaboration territoriale entre les différents acteurs de la coordination.
Elaborer un plan de retour à l'équilibre permettant de maintenir une situation financière stable.

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations…)

Coordonner l'action de l'équipe de direction et de l'encadrement

Assurer une dynamique de progression de la qualité des prestations délivrées aux usagers dans le cadre de tarifs maîtrisés

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, …)

Participer aux actions locales de coopération et de coordination en lien avec les partenaires sanitaires, de ville et médico-sociaux

Mettre en œuvre des conventions de coopération effectives notamment dans le cadre du CRT

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier…)

Supervision, conduite et contrôle de l'action administrative globale de l'établissement dans le respect de la réglementation en vigueur

Mettre en œuvre des stratégies financières et budgétaires conformément aux objectifs fixés par les autorités de tarification et de contrôle

Pilotage des instances

Soutien et accompagnement de la politique de soin

Promotion de la communication institutionnelle

Principaux projets à conduire :

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- *Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.*
- *Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général*
- *Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS*

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

Le PRS 3 s'articule autour de 7 chapitres tenant compte des évolutions sociétales et des enjeux actuels : logique de parcours, crise Covid, impact du changement climatique, tension RH dans tous les secteurs...

- Comment protéger la santé de la population de la région ?
- Comment faciliter la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ?
- Comment accompagner le vieillissement et en particulier ses conséquences en termes de prévalence des maladies chroniques et de perte d'autonomie ?
- Comment améliorer le parcours des personnes en situation de handicap?
- Comment relever les défis de la santé mentale des personnes de la région?
- Comment améliorer la coopération des acteurs de la santé ?
- Comment améliorer la qualité de la prise en charge ?

S'agissant plus particulièrement de l'accompagnement du vieillissement et en particulier de ses conséquences en terme de prévalence des maladies chroniques et de perte d'autonomie, les objectifs stratégiques principaux sont les suivants :

- Promouvoir la prévention et le repérage de la fragilité des personnes âgées et de leurs aidants
- Faciliter le parcours de santé et la vie à domicile des personnes âgées et de leurs aidants, visant l'intégration des différents dispositifs sanitaires sociaux et médico sociaux
- Renforcer le rôle d'appui à la coordination des DAC en partenariat avec les conseils départementaux
- Développer les dispositifs permettant d'assurer l'expertise à domicile et en EHPAD et d'anticiper les situations de crise
- Structurer l'offre des filières gériatriques hospitalières dans tous les établissements de santé et l'inscrire dans une démarche partenariale sur le territoire
- Assurer un maillage territorial de proximité pour la prise en charge des maladies neuro dégénératives
- Assurer un maillage territorial de proximité des ESMS et faire évoluer l'offre
- Mettre en place un plan d'action visant à favoriser l'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie
- Soutenir les aidants en levant les freins au développement de solutions de répit

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (complété par DGARS)

L'établissement s'inscrit pleinement dans le cadre de ses priorités avec une politique de transformation de l'offre bien avancée.

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Objectifs du PDAHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Projet d'établissement :
Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:

CPOM

Signé pour la période de **2021 - 2026**

Appartenance à une direction commune :RAS

Nombre total de sites et distance entre chacun :

RAS

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS : RAS

Autre forme de coopération (à préciser) :

RAS

V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable

Tableau : dernier compte administratif

CHARGES	COMPTE ADMINISTRATIF (n-2)	EPRD (n-1)	COMPTE ADMINISTRATIF (n-1)
Groupe I	**933 785,89**	**975 033,49**	**1 103 667,39**
Groupe II	**4 115 081,55**	**3 645 789,53**	**4 314 378,65**
Groupe III	**455 587,28**	**550 861,00**	**592 138,89**
Groupe IV			
Total	**5 504 454,72**	**5 172 314,02**	**5 961 420,62**

RECETTES	COMPTE FINANCIER (n-2)	EPRD (n-1)	COMPTE FINANCIER (n-1)
Groupe I	**4 705 829,40**	**4 436 403,02**	**4 850 493,26**
Groupe II	**687 990,22**	**735 911,00**	**831 797,26**
Groupe III	**65 945,91**	**0,00**	**161 197,41**

(Montant par titre en M€)

Pour les EHPAD :

- Montant du budget hébergement : **2 971 753,85 €**
- Montant du budget dépendance : **731 578,89 €**
- Montant du budget soins : **2 239 855,19 €**

Pour les autres établissements sociaux ou médico-sociaux :

- Montant du dernier budget de fonctionnement, dont personnels : **5 961 420,62 €**

- Montant du budget d'investissement : **344 878,59 €**

Commentaires sur la situation budgétaire :

Résultat comptable (n-1) : - 17 932.69€

Provision CET/Reprise sur provision CET (n-1) :

- **Plan de financement de l'exercice « N »**

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
344 878,59 €	**157 533,30€**

Pour les recettes :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS	MONTANT DES PROVISIONS	AUTRES (Autofinancement, subvention…)
31 872,92 €	**0**	**0**	**238 348,30 €**

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute n-2/n-1 : 2.92% / 2.72%

CAF nette mobilisable (CAF – Remboursement en capital des emprunts antérieurs) pour n-2/n-1
273 367,64 €

Durée apparente de la dette n-2/n-1 : 41.5 (2021) , 10.80 (2022)

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années:

- **Les ressources humaines**

(ETP des personnels - Source SAE)

ETP médicaux
- dont médecin coordonnateur : 1

ETP non médicaux

- dont personnels de direction et administratifs (dont AAH, ACH) : 4.80
- dont personnels des services de soins (dont cadres de santé) : 33
- dont personnels éducatifs et sociaux (dont cadre socio-éducatif) : 2
- dont personnel médico-techniques : 26
- dont personnel de rééducation
- dont personnels techniques ouvriers : 9.70

Commentaires sur les effectifs : (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié,…)*

Les effectifs sont stables.

<u>Quelques indicateurs de RH (source bilan social) :</u>

Taux d'absentéisme :

Taux de turn-over :

Nombre moyen de jours de formation par agent :

V – 2) Activité

Nombre de journées réalisés en n-1 : 30 833 journées

Taux d'occupation en n-1 : 98%
Derniers GMP/PMP validés : 797,95 / 245

Convergence tarifaire en cours : non

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

L'EHPAD public autonome Résidence L'Olivier se situe au sein de la Communauté de Commune Pays des Paillons dans laquelle se trouve trois autres EHPAD publics et trois EHPAD privés à but lucratif

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

L'EHPAD Résidence L'Olivier était en direction commune jusqu'en aout 2023 avec le CH Saint Maur (Saint Etienne de Tinée). Les deux établissements sont distants de 110 km. Seule la prestation de cuisine est mutualisée. Cette prestation demeure après la fin de la direction commune.

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

L'établissement présente une bonne dynamique avec la concrétisation de nombreux projets ces dernières années. Il est attractif et bien identifié sur son territoire d'intervention.

Il convient désormais de poursuivre cette démarche avec comme principaux enjeux :

- Déploiement du CRT
- Evaluation HAS en 2024
- Mise en place de la réforme de l'autonomie (service autonomie)

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, convention tripartite, CPOM, compte administratif n-1, rapport de la chambre régionale des comptes…

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

Monsieur Zine Bribri, directeur par intérim, residence.olivier@orange.fr, 04.93.91.65.65